

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du vendredi 15 avril 2022

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Marie-Noële DUPRE, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice
Madame Laurence JOURION, Administratrice
Monsieur Pierre LEBEAU, Administrateur
Madame Céline MARTIN, Administratrice
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur
Madame Isabelle POLLARD, Administratrice
Monsieur Robert COMBE, Administrateur (Pouvoir à Mme JOURION)
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice (Pouvoir à Mme BRÉON)

EXCUSÉS :

Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice
Madame Michèle GUYOMARD DE P'PREAUDET, Administratrice
Madame Charlotte LIBERT-ALBANÉL, Présidente

La séance est ouverte à 16 heures 04

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2022

Madame Bréon, Vice-présidente, propose à l'ensemble des administrateurs d'exprimer leurs remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'Administration.

Madame Hauchemaille fait remarquer que les questions posées lors des échanges restent en suspens et qu'il serait intéressant de faire un bilan de temps en temps.

Les administrateurs n'ayant aucune autre remarque, Madame Bréon demande à ceux présents le 29 mars d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents le 29 mars 2022

2 BUDGET PRIMITIF 2022

Madame Bréon présente le budget primitif 2022 du CCAS qui est équilibré en dépenses comme en recettes à 895 130 € pour la section fonctionnement et à 12 000 € pour la section d'investissement.

Monsieur Politzer s'interroge sur le faible montant destiné aux actions contre les violences intra-familiales.

Madame Hauchemaille fait la même remarque pour le spectacle des seniors.

Madame Bréon leur répond que le CCAS engage une enveloppe de 1 000 € pour chaque action mais qui sera abondée, lors du budget supplémentaire, en fonction du projet de cette année.

Madame Hauchemaille intervient concernant la baisse de la subvention versée par le Département cette année pour la gestion du RSA.

Madame Bréon explique qu'aujourd'hui la majorité des dossiers RSA se fait en ligne et qu'une nouvelle convention avec le Département portant sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA a été signée au CA du 29 mars 2022. Mais lors de la préparation du budget les termes n'en étaient pas connus et l'estimation des ressources a été prudente.

Madame Hauchemaille demande comment fonctionne *Culture du cœur*.

Madame Bréon explique qu'il s'agit d'un groupe de d'une dizaine de personnes qui participent à une réunion mensuelle de *Culture du cœur* qui a pour objectif l'insertion des personnes à travers la culture (arriver à l'heure au spectacle, expliquer ce qu'ils ont vu aux autres membres du groupe...).

Monsieur Moraine demande s'il y a des places réservées aux vincennois.

Madame Bréon explique que le service de l'action culturelle de la Ville offre des places à *Culture du cœur* mais que le public vincennois n'est pas prioritaire.

Madame Hauchemaille s'interroge sur la somme de 1 000 €, pour les fêtes de fin d'année, dépensée pour les familles suivies par les assistants sociaux.

Mme Bréon précise que cette somme pourra être abondée au budget supplémentaire si nécessaire en fonction du projet travaillé par les assistantes sociales.

Madame Hauchemaille souhaiterait que l'on aide les familles en difficulté, les jeunes et les familles monoparentales à partir en vacances afin que ce ne soit pas toujours les personnes âgées qui soient aidées.

Madame Bréon répond qu'une réflexion est en cours et que l'on commence à avoir quelques pistes.

Madame Martin explique qu'il y a quatre ans, il y avait eu une action collective autour de l'organisation des vacances, destinée aux familles suivies par les assistantes sociales qui a permis de les accompagner dans leurs démarches de réflexion et réservation de séjour. Le CCAS avait, par ailleurs, aidé financièrement ces familles

Sans autres questions ou remarque la proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à la majorité cette proposition : 1 abstention (Madame Hauchemaille).

3 MODIFICATION DE LA REGIE MIXTE GLOBALISEE DU CCAS POUR LA MISE EN PLACE DU MODE DE PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE

Le CCAS met en place des actions en direction des vincennois et octroie des aides. C'est pourquoi, une régie mixte globalisée a été créée. Afin d'être plus efficient, il est proposé la mise en place d'un nouveau moyen de paiement à savoir le virement bancaire.

La proposition est mise au vote.

Les administrateurs adoptent à l'unanimité la modification de la régie Mixte globalisée du CCAS en ce sens.

4 CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES (ANCV) RELATIVE AU PROGRAMME "SENIORS EN VACANCES"

Madame Bréon rappelle que depuis 2012, le CCAS participe au Programme Seniors en vacances de l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) et ce, afin de proposer des séjours destinés aux personnes âgées aux revenus les plus modestes.

Dans le cadre de la Convention proposée, le CCAS prévoit l'organisation du séjour (choix du lieu et recensement des participants) pour un groupe de 40 personnes.

Sur le plan financier, le CCAS perçoit les participations des personnes inscrites au séjour et acquitte la facture de l'établissement d'accueil (déduction faite de l'aide financière ANCV). L'aide financière de l'ANCV s'élève à 180 € pour les foyers non imposables avec une enveloppe allouée de 5 940 € au CCAS de Vincennes.

Le CCAS organise le transport et s'engage à prendre en charge l'aide financière de 180 € pour les foyers non imposables, si l'enveloppe allouée par l'ANCV était entièrement utilisée ; le CCAS s'engage également à verser une aide complémentaire, sur la base d'un rapport social, à toute personne en faisant la demande auprès d'une assistante sociale.

Comme en 2021, les personnes non-imposables seront inscrites en priorité jusqu'à la clôture des inscriptions et un tirage au sort sera fait pour les personnes non-imposables en liste d'attente au cas où il resterait des places puis pour les personnes imposables.

Monsieur Politzer demande combien de personnes en situation de handicap participent à ce séjour.

Madame Bréon explique qu'il n'y a pas de personnes reconnues par la MDPH car il n'y a pas de demande.

Madame Bréon précise que pour cette année le séjour est organisé à Saint-Jean de Monts du 3 au 10 septembre 2022 et qu'il y a déjà 30 personnes non imposables inscrites sur les 40 places.

Monsieur Chardon demande si d'année en année ce sont toujours les mêmes personnes qui participent aux séjours.

Madame Martin précise que les personnes n'ayant jamais participé sont prioritaires et qu'un courrier est envoyé à toutes les personnes bénéficiant de l'allocation mensuelle pour leur informer de ce voyage.

Monsieur Chardon demande qui accompagne les 40 personnes au séjour.

Madame Martin précise qu'il n'y a pas d'accompagnateur.

Sans autre question ou remarque, la proposition est mise au vote

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

1. Choix du spectacle de Noël pour les seniors

4 spectacles de Noël sont proposés cette année aux seniors vincennois :

- Ballrom Dance Show (Danse de salon)
- Paname Show (Danse sportive)
- Les années folles
- Rêve de revue (Ensemble « Crazy Horse » avec différents tableaux)

Les tarifs varient entre 8 000 € et 8 500 €.

Madame Hauchemaille fait part de son enchantement en ayant vu les artistes de la troupe *les Caramels fous* qui est une troupe de comédie musicale non professionnelle dont elle suggère la proposition de spectacle au CCAS.

Madame Dupré demande si dans les spectacles proposés, il y a des personnes qui chantent.

Madame Bréon répond qu'il y a un chanteur imitateur.

Monsieur Chardon précise que les personnes recherchent avant tout dans les spectacles des chansons qui soient de leur génération.

Monsieur Politzer remarque que les spectacles sont le choix du CCAS et se demande pourquoi on n'a pas sollicité les seniors.

Madame Bréon lui répond que la ville de Vincennes compte 9 000 seniors environ et que nous avons 2 000 personnes invitées pour ces spectacles et ajoute que le chant, les costumes et la danse sont toujours très appréciés.

Après étude des comparatifs, la proposition est soumise au vote et les administrateurs choisissent à l'unanimité Rêve de revue dont le tarif s'élève à 7 900 € TTC.

2. Point sur les actions mises en place par le CCAS pour les ressortissants ukrainiens

La ville de Vincennes a connaissance de 44 familles arrivées depuis le 02 mars 2022, une dizaine est répartie vers d'autres villes. A ce jour, ce sont 35 familles qui sont hébergées souvent dans la famille ou chez des compatriotes ce qui représente 65 personnes.

Certaines familles ont des logements pérennes et d'autres sont en hébergement temporaire

14 enfants sont scolarisés dans les écoles de la ville (maternelle, élémentaire) et des adolescents sont aussi inscrits au collège et lycée.

Un suivi social est mis en place pour ces familles, 18 d'entre elles ont été reçues et accompagnées par les assistantes sociales de la Ville.

Madame Jourion indique que 35 personnes sont inscrites aux cours de français organisés par Clé Français, dont l'âge varie de 24 ans à 60 ans. Parmi le public inscrit, 4 sont des hommes et le reste est composé de femmes.

Les cours sont organisés par groupes de 5 personnes maximum autour de 12 bénévoles à raison d'1h30 deux fois par semaine à la Maison Notre-Dame jusqu'à fin juin.

Monsieur Moraine demande s'il y a toujours des ukrainiens qui arrivent sur Vincennes et s'interroge sur l'aide du CCAS à ces familles.

Madame Bréon explique qu'à notre connaissance il y a peu de familles ukrainiennes qui arrivent désormais à Vincennes et qu'ils disposent de l'allocation d'attente mais que le CCAS est sollicité par certaines familles et y répond lors des commissions permanentes.

Madame Bréon indique que le prochain Conseil d'administration aura lieu le mardi 21 juin à 17h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 27

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The signatures are stylized and vary in length and complexity. Some are clearly legible, such as 'Bréon' at the bottom right, while others are more abstract scribbles.